

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DES DECISIONS**  
**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

## ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	
Présents.....	36
Absents représentés .....	6
Absents excusés .....	3
Absents non excusés .....	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 septembre 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

#### **PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, M. RHOUMA (jusqu'au point A), Mme GAMBASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI (jusqu'au point B), VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée (jusqu'au point A), M. MOKRANI adjoints au Maire,

MM. RIEDACKER (à partir du CRDB), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL (à partir du vœu), TAGZOUT (à partir du vœu), HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, MARTINEZ (jusqu'au point A), SEBKHI (jusqu'au point A), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN (jusqu'au vœu), M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes BERNARD Sandrine, BAILLON, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme PETER (à partir du point B)  
M. PRAT, adjoint au Maire, représenté par Mme SEBAIHI,  
Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND (à partir du point C)  
Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI (à partir du point B)  
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. BELABBAS  
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER (à partir du point du A)  
Mme POURRIOT, conseillère municipale, représentée par Mme BAILLON  
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. BEAUBILLARD  
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD  
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER (à partir du point B)  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme OUDART (à partir du point B)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(32 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 18 juin 2015.

(37 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe front de Gauche au nom de la majorité municipale intitulé « Réaffirmer la solidarité d'Ivry avec tous les migrants ! »

(35 voix pour et 10 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**A/ RECOIT** l'information donnée relative à la rentrée scolaire 2015/2016.

(pas de vote - information)

**B/ EMET** un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal sur le territoire des Villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine pour la période de 2016 à 2021 et **PRECISE** que cet avis sera transmis au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**C/ APPROUVE** dans le cadre de l'appel à projet « plan de relance du tri », l'engagement de mettre en place toutes les actions retenues par Eco-Emballages et de mobiliser les moyens humains nécessaires pour leur mise en œuvre, ainsi que le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la mise en place de 8 projets agissant sur l'amélioration de la performance de tri des déchets.

(unanimité)

**D/ APPROUVE** le Contrat Local de Santé 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Préfecture du Val-de-Marne et la convention de financement pluriannuelle 2015-2017 avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

(unanimité)

**1/ a) ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget principal et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**1/ b) ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe d'assainissement et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**1/ c) ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du chauffage urbain et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour, 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**1/ d) ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe de la restauration municipale et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**1/ e) ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service d'aide à domicile et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**1/ f) ADOPTE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du centre médico psychopédagogique et **PREND ACTE** de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ g) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ h) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

1/ i) ADOPTE la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 du budget annexe du service public d'élimination des déchets et PREND ACTE de ses annexes.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

2/ DECIDE d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 % les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article, lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement, PRECISE que la présente délibération entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que la durée d'exonération est de cinq ans à compter de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.

(43 voix pour et 2 abstentions : MM. RHOUMA, HEFAD)

3/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame Djouhra Dahes, régisseur suppléant de la régie mixte d'avances et de recettes pour la maison de quartier Monmousseau, concernant le déficit résultant d'un vol d'une partie de la régie pour un montant de 585,51 € et DIT que, sous réserve de l'accord de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne, la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

(33 voix pour, 8 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, MM. RHOUMA, HEFAD et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

4/ DECIDE du classement de la place Voltaire et de la promenade Voltaire, ainsi que des diverses circulations précisées sur les plans, dans la voirie communale piétonne.

(unanimité)

5/ DECIDE d'acquérir au prix de quinze mille euros (15 000 €), le lot n° C 58, d'une superficie de 37 m<sup>2</sup>, de l'ensemble immobilier Pont Lénine sis 17-19 promenade Venise Gosnat à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section N n° 268 et DIT que les frais inhérents à cette mutation sont à la charge de l'acquéreur.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ a) ABROGE et REMPLACE la délibération du 26 juin 2014 et ACCORDE la garantie communale à la SA HLM France Habitation à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 36449 d'un montant de 488 307 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 123 logements sociaux sis 9 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6 b) ABROGE et REMPLACE la délibération du 26 juin 2014 et ACCORDE la garantie communale à la SA HLM France Habitation à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 37026 d'un montant de 4 555 969 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 123 logements sociaux sis 9 rue Pierre Rigaud à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**7/ MODIFIE** les dispositions des articles 1 et 2 de la délibération du 18 décembre 2014 comme suit : « **ARTICLE 1** : ACCORDE la garantie communale à hauteur de 100% à ICF La Sablière S.A d'HLM pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 9 372 351 € qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la réalisation d'une résidence sociale de 181 logements sise 22/24 rue Ledru Rollin à Ivry-sur-Seine », « **ARTICLE 2** : PRECISE que les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse de Dépôts et Consignations sont détaillées dans le contrat de prêt N° 38652 de la CDC » et PRECISE que toutes les autres dispositions de la délibération du 18 décembre 2014 restent inchangées.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**8/ ABROGE** la délibération du 9 avril 2015 accordant la garantie communale à la SCI IVRY Lamant Coutant pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 387 800 € qu'elle se proposait de contracter auprès du Crédit Coopératif pour la construction de 15 logements en PSLA sis 25/29 bis rue Marcel Lamant à Ivry-sur-Seine et ACCORDE la garantie communale solidaire de la Ville à la SCI IVRY Lamant Coutant à hauteur de 100%, soit 2 387 800 € pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 2 387 800 € que la SCI IVRY Lamant Coutant se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**9/ APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) « lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique » avec l'Etat et l'ANAH relatif à la réduction des objectifs du programme compte tenu des contraintes budgétaires.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**10/ APPROUVE** les protocoles transactionnels avec les entreprises FORET et VISSOUARN relatifs aux travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**11/ EMET** un avis favorable à la demande présentée au Préfet du Val-de-Marne par la société FNAC DIRECT, 9 rue des Bateaux-lavois à Ivry-sur-Seine, pour lui accorder l'autorisation d'employer du personnel les dimanches 29 novembre, 6, 13, 20 décembre 2015 et 10 janvier 2016.

(34 voix pour et 11 voix contre : Mme SIZORN, M. ALGUL, Mmes MACEDO, OUDART, PETER, ZERNER, PIERON, MM. BEAUBILLARD, TAGZOUT, SEBKHI, RHOUMA)

**12/ ACCORDE** une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 150 000 €, qui sera affectée aux travaux de modernisation du parking Jeanne Hachette.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**13/ APPROUVE** la convention relative à la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers avec l'organisme coordinateur « OCAD3E ».

(unanimité)

**14/ ABROGE** sa délibération du 12 février 2015 fixant les modalités d'attribution des indemnités de fonction des élus, DECIDE d'attribuer des indemnités de fonction au Maire, aux adjoints, et aux autres conseillers municipaux, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction des élus, la majoration prévue pour les communes ayant perçue la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un des trois derniers exercices, DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction du Maire et des adjoints, la majoration de 15% prévue pour les communes « chef-lieu de canton », FIXE comme suit le montant brut mensuel des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux d'Ivry-sur-Seine, majorations comprises :

- ✓ Maire : 6 139,37 €
- ✓ Adjoint : 2 221,92 €
- ✓ Conseiller délégué : 509,06 €
- ✓ Conseiller : 90,60 €

PRECISE que ces indemnités feront l'objet d'une revalorisation systématique dans les mêmes proportions que l'évolution du traitement indiciaire de la fonction publique servant à déterminer leurs montants, FIXE la date d'effet de la présente délibération au 25 septembre 2015 et PRECISE que pour le nouveau Conseiller municipal

délégué les indemnités liées à cette délégation prendront effet à compter de la date de l'arrêté du Maire lui attribuant cette délégation.

(34 voix pour, 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 1 abstention : Mme SIZORN)

15/ PREND ACTE de la désignation de la nouvelle personnalité qualifiée ayant la qualité d'élu d'une collectivité territoriale du ressort de la compétence de l'office, pour siéger au Conseil d'administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine, en remplacement de Mme Chantal Bourvic comme suit :

- Mme Lamya KIROUANI

16/ PREND ACTE de la désignation conformément au tableau ci-après des membres du Conseil municipal représentant la Commune au sein des conseils d'écoles des établissements du premier degré d'Ivry-sur-Seine :

ECOLLES	REPRESENTANTS	
	TITULAIRE	SUPPLEANTS
<b>HENRI BARBUSSE</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Fanny Sizorn - Méhadée Bernard	- Arthur Riedackaer - Catherine Vivien
<b>DANIELLE CASANOVA</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Atef Rhouma	- Mourad Tagzout
<b>IRENE JOLIOT CURIE</b> - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Romain Marchand - Tariq Aït Amara - Ouarda Kirouane	- Atef Rhouma - Romain Marchand - Tariq Aït Amara
<b>EUGENIE COTTON</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Nicole Polian	- Marie Piéron
<b>ALBERT EINSTEIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i>	- Méhadée Bernard	- Atef Rhouma
<b>PAUL LANGEVIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdy Belabbas - Pierre Martinez	- Mehdi Mokrani - Mehdy Belabbas
<b>MAKARENKO</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> + - <i>MATERNELLE</i>	- Jeanne Zerner - Bozena Wojciechowski	- Catherine Vivien - Jeanne Zerner
<b>GABRIEL PERI</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Séverine Peter	- Stéphane Prat
<b>JACQUES PREVERT</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Patricia Gambiasio	- Ali Algul

ECOLE	REPRESENTANTS	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>ROBESPIERRE</b> - <i>MATERNELLE</i>	- Pierre Chiesa	- Sarah Misslin
<b>JACQUES SOLOMON</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Evelyne Lesens - Sarah Misslin	- Sarah Misslin - Evelyne Lesens
<b>MAURICE THOREZ</b> - <i>A</i> - <i>B</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Stéphane Prat - Mourad Tagzout - Ali Algul	- Méhadée Bernard - Patricia Gambiasio - Nicole Polian
<b>ORME AU CHAT</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Jacqueline Spiro - Sabrina Sebaihi	- Stéphane Prat - Bahri Sebkh
<b>DULCIE SEPTEMBER</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> - <i>MATERNELLE</i>	- Mehdi Mokrani - Bahri Sebkh	- Jacqueline Spiro - Romain Zavallone
<b>GUY MOQUET</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Fabienne Oudart	- Pierre Chiesa
<b>ROSA PARKS</b> - <i>ELEMENTAIRE</i> et - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Marie Piéron	- Fanny Sizorn
<b>ROSALIND FRANKLIN</b> - <i>ELEMENTAIRE</i>  - <i>MATERNELLE</i> (1 seul conseil d'école)	- Romain Zavallone	- Pierre Martinez

17/ 1) DECIDE d'adhérer à l'Association Cultures du Cœur, APPROUVE ses statuts ainsi que la charte de déontologie et son avenant, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle et PRECISE que le montant s'élève à 80 € pour l'année 2015.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

17/ 2) PREND ACTE de la désignation comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de ladite association :

- Mme Bozena WOJCIECHOWSKI

**18/** Prend acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2014 de la communauté d'Agglomération seine-Amont.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**19/** APPROUVE l'engagement de la Commune dans la candidature à l'appel à projet « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) portée par la CASA.

(unanimité)

**20/** APPROUVE la convention avec l'Institut français de Ramallah et PRECISE que le montant de la subvention accordée par la Ville à l'Institut français de Ramallah s'élève à 2 600 euros pour l'année 2015-2016.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**21/** APPROUVE le projet de nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipal (SIIM 94).

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**22/** APPROUVE la cession de l'imprimante offset HEIDELBERG MOZH en raison de son obsolescence au profit de la société COCI SA (1 rue Maximilien Robespierre, 93135 Noisy le Sec) pour un montant total de 16 000 € H.T. et APPROUVE la cession de la développeuse de plaques, CTP SCREEN, PRT 4300 en raison de son inutilité du fait de la vente de l'offset au profit de la société IDEAL GRAFFIC (16 rue Ampère, 95300 Pontoise) pour un montant de 13 500 € H.T.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**23/** APPROUVE la demande d'agrément « centre social » sur l'animation globale pour 2015-2016 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la Maison de quartier Petit-Ivry à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et des autres financeurs potentiels toute aide financière en fonctionnement pour la réalisation du projet.

(unanimité)

**24/** APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 3000 € à la société Mécanos Productions afin de soutenir le projet documentaire retraçant l'histoire du théâtre Aleph, réalisé par Jean Michel Rodrigo et Marina Paugam.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**25/** APPROUVE le contrat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France permettant la mise en œuvre et le financement des nouveaux modes de rémunération par le Centre municipal de santé.

(unanimité)

**26/** APPROUVE la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour l'année 2015 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de lutte contre la tuberculose, de vaccination et lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) à hauteur de 161 221 €.

(unanimité)

**27/** APPROUVE la convention préleveur avec le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) « Laboratoire des Centres de Santé et Hôpitaux d'Ile-de-France (LCSH) ».

(unanimité)

**28/** APPROUVE le protocole relatif à la prise en charge de la vaccination des sujets contacts de patients atteints d'une Infection Invasive à Méningocoque (IIM) par les équipes de la Croix Rouge au sein des locaux du Centre Municipal de Santé.

(unanimité)

**29/ APPROUVE** l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement relative à la Prestation de Service Unique, dispositif financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, concernant le multi-accueil « Rosa Bonheur ».

(unanimité)

**30/ SOLLICITE** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne une aide financière pour l'acquisition des locaux, les travaux d'aménagement de la structure et l'acquisition du matériel du futur relais assistantes maternelles « Hartmann ».

(unanimité)

**31/ APPROUVE** la convention d'hébergement type portant sur les conditions de séjour des résidents au sein des logements-foyers pour personnes âgées de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**32/ PREND ACTE** du bilan annuel 2014 réalisé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées et **APPROUVE** les préconisations proposées par la Commission Communale pour l'Accessibilité pour 2015 :

- création d'un groupe d'usagers pour alimenter les réflexions de la commission,
- organisation d'une réunion rassemblant toutes les associations qui travaillent dans le champ du handicap,
- projet d'organisation d'assises locales sur le handicap,
- tenue de commissions à thématique spécifique,
- projet de participation au « forum emploi »,
- participation à l'élaboration du « forum intercommunal handicap » prévu au printemps 2016 qui rassemblera les villes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Rungis, Valenton, Villeneuve Saint-Georges et Vitry-sur-Seine,
- poursuite de la participation au projet « wheelmap »,
- participation à l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ou Ad'AP).

**REVENDIQUE ET EXIGE** que les moyens nécessaires soient mis en place par l'Etat afin de favoriser une réelle politique nationale de mise en accessibilité, tant en ce qui concerne les aménagements des bâtiments et de la voirie, que l'accès au savoir, à la culture et à l'enseignement et **DEMANDE** la revalorisation des prestations, en particulier le montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**33/ DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, la mise à jour de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée relative à l'organisation des astreintes et aux attributions des indemnités, selon les modalités figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération et **DECIDE**, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, la modification de la délibération du 20 décembre 2007 modifiée par la mise en place d'une nouvelle astreinte au sein du service des installations sportives de la ville d'Ivry-sur Seine selon les modalités précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

(35 voix pour et 10 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**34/ RETIRE ET REMPLACE** la délibération du 18 juin 2015, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015, suite à une erreur matérielle concernant les grades de directeur territorial, d'attaché territorial, d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, **DECIDE** la création des postes suivants : un poste d'attaché territorial, trois postes de rédacteur territorial, deux postes de d'éducateur de jeunes enfants, un poste d'enseignant artistique principal 2<sup>ème</sup> classe spécialité Trombone à 7h45, un poste d'enseignant artistique principal 2<sup>ème</sup> classe spécialité Trompette à 7h00, un poste d'enseignant artistique principal 2<sup>ème</sup> classe spécialité Cor à 5h30, un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 4 h 15 (BD), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 7 h 30 (création graphique et photo), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 10 h (dessin peinture), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 4 h 30 (gravure adulte), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 3 h 45 (multimédia), un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, **DECIDE** la suppression des postes suivants un poste de rédacteur territorial, un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, un poste d'enseignant artistique principal 2<sup>ème</sup> classe spécialité Trombone à 6h45, un poste d'enseignant artistique principal 2<sup>ème</sup> classe spécialité Trompette à 6h45, un poste d'enseignant artistique principal 2<sup>ème</sup> classe spécialité Cor à 4h45, un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 3 h (BD), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 3 h (création graphique et photo), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 8 h (dessin peinture), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 9 h (gravure adulte), un poste d'enseignant artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 7 h (multimédia), **DECIDE** la création d'emplois

répondant à un accroissement temporaire d'activité comme suit : 3 mois d'adjoint d'animation, 3 mois d'animateur, 3 mois d'adjoint technique, et 3 mois d'auxiliaire de puériculture, 3 mois d'attaché.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

35/ APPROUVE la convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 58 506 € pour 2015.

(unanimité)

/ EST INFORME de l'état du patrimoine locatif de la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (habitation et hors habitation).

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23h55

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU